

**En cas de licenciement
ou d'arrêt de travail,
vos revenus sont diminués,
mais vos charges
restent les mêmes...**

L'assurance Maintien de Salaire prend le relais !

EXEMPLE D'INDEMNISATION

**suite au licenciement d'un salarié
percevant 1 400 € net par mois**

Cotisation⁽²⁾: 14,90 €/mois

Montant minimum garanti : 250 €

Montant maximum garanti : 500 €

Salaire mensuel net : 1 400 €

Indemnités nettes

**de Pôle Emploi⁽³⁾ : ↗ 1 002 €/mois
pendant 730 jours**

= Perte de salaire : 398 €

**L'Assurance Maintien de Salaire
versera 398€/mois jusqu'à 24 mois**

(pour une durée de cotisation supérieure à 36 mois)

Vos contacts chez LCL

EN AGENCE

Prenez rendez-vous auprès d'un Conseiller.

PAR TÉLÉPHONE

Numéro court 3938 (0,34 €/mn, tarif TTC France Télécom au 01/08/2010,
depuis un poste fixe en France métropolitaine).

PAR INTERNET

Connectez vous sur

<https://www.LCL.fr>

ou sur

<https://e.LCL.fr> (l'agence 100 % en ligne).



Crédit Lyonnais - S.A. au capital de 1 847 860 375 € - Société de courtage d'assurance,
inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878
Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon.
Pour tout courrier : LCL, 19 bd des Italiens 75002 Paris.

Mondial Assistance France, SAS au capital de 7 584 076.86 €, 490 381 753 RCS Paris,
Société de courtage d'assurances, inscription ORIAS 07 026 669, siège social : 54, rue de
Londres - 75008 Paris, agissant pour le compte de : Fragonard Assurances, SA au capital
de 37 207 660.00 €, 479 065 351 RCS Paris, siège social : 2 rue Fragonard - 75017 Paris,
entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle
Prudentiel (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

CACI NON VIE, RCS Paris 509 690 715, siège social : 50 - 56 rue de la Procession - 75015
PARIS, succursale d'assurances pour la France de la compagnie CACI Non-Life Ltd, société
de droit irlandais soumise au contrôle du Financial Regulator, PO Box 9138 College Green,
Dublin 2 Irlande, ayant son siège Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2
Irlande, immatriculée auprès de l'Irish Companies Registration Office sous le n° 306 027.

Document non contractuel, achevé de rédiger le 19/08/2010 - Réf.: EB - 10/10 - 192 DP - *coAletts*
PARTICULIERS



NOUVEAU

ASSURANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Préservez vos revenus



DEMANDEZ PLUS À VOTRE ARGENT

Préservez vos revenus avec l'Assurance Maintien de Salaire !

OFFRE SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ⁽¹⁾



Jusqu'à 2 ans d'indemnisation en cas de :

→ Perte d'emploi suite à un licenciement

- Il suffit d'être en contrat à durée indéterminée lors du licenciement et avoir droit à l'indemnisation de Pôle Emploi (ou d'un organisme assimilé).
- Aucune franchise n'est appliquée.

→ Arrêt de travail d'au moins 60 jours, suite à un accident ou une maladie

- Au moment du sinistre, il suffit d'exercer une activité salariée (CDD ou CDI) ou de percevoir des allocations chômage.
- L'indemnisation, calculée dès le 1^{er} jour, est versée à partir du 60^{ème} jour suivant votre arrêt de travail.

La durée d'indemnisation s'allonge avec la durée de votre adhésion :

Durée d'adhésion à l'assurance	Durée maximum d'indemnisation par sinistre
• moins de 12 mois	6 mois Arrêt de Travail d'origine accidentelle uniquement
• de 12 à 24 mois	6 mois tous sinistres
• de 24 à 36 mois	12 mois tous sinistres
• plus de 36 mois	24 mois tous sinistres

Une compensation de votre perte de salaire

L'indemnisation se base sur votre diminution de revenu, induite par votre Perte d'Emploi ou votre Arrêt de Travail, et se calcule par la différence entre :

→ la moyenne mensuelle de vos rémunérations de l'année précédent le sinistre

(y compris 13^{ème} mois et salaire variable),

ET

→ les prestations mensuelles dorénavant perçues du fait du sinistre

(allocations Pôle Emploi, indemnités Sécurité Sociale, couverture complémentaire...).

Un minimum garanti versé, quelle que soit votre perte de revenu

Même si vous ne constatez pas de perte de revenus, vous recevrez quand même le montant minimum garanti par l'Assurance Maintien de Salaire, calculé en fonction de votre tranche de salaire.

Les + LCL

→ **Une indemnisation minimum garantie**, quelle que soit votre perte de revenus.

→ **Une cotisation adaptée**, calculée en fonction de votre tranche de salaire et qui évolue suivant votre situation professionnelle.

→ **Un service inclus d'aide au retour à l'emploi** (bilan professionnel, formation aux techniques de recherche d'emploi...).

→ **Une durée d'indemnisation qui s'ajuste** en fonction de l'ancienneté de votre contrat.

→ **Pas de questionnaire médical** à l'adhésion.